

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE MARTIME DE HANDBALL s'est réuni au Foyer des Sports, Place des Marronniers, à NOTRE DAME DE GRAVENCHON, sur convocation de son Président.

Présent(s) : BARBATI Clémendina, CAILLAUD Dominique, ELIE Cathy, GOBOURG Mélanie, KOUZIAEFF Katia, NOURTIER Jocelyne, TERNOIS Françoise, BOURGAULT Hugues, LEBIGOT Alexandre, LIGUORI Jean-Luc, METAYER Patrick, MEZARA Patrick, PERRU Mathieu, THOMAS Thierry.

Invités et présents : ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction)

Excusés : CAILLAUD Bernard, CARDON Gérard, CLERMONT Olivier (CTF Comité 76)

Est également présent : ROBIN Eric (CTF Ligue Normande Handball)

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 mars 2019
2. Information du Président concernant l'assemblée générale de la FFHB des 27 et 28 avril 2019
3. Validation du bilan financier 2018/2019, présentation du budget prévisionnel et redevances 2019/2020
4. Présentation de la répartition financière du Pacte de développement
5. Bilan des commissions départementales
6. Présentation de la nouvelle architecture des formations (Ligue)
7. Réflexion sur le recrutement d'un agent de développement
8. Etude des vœux
9. Organisation des finales départementales des 25 et 26 mai 2019 à Octeville sur Mer
10. Validation de l'ordre du jour, organisation et convocation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 à Dieppe
11. Questions diverses

Le Président ouvre la séance et donne la parole aux administrateurs.

Il remercie les administrateurs pour leur présence et leur implication au quotidien au service du Comité. Il indique qu'il souhaite mettre à l'honneur Katia KOUZIAEFF et Alexandre LEBIGOT pour leur implication en tant qu'Officiels de Table en Championnat de France.

Il présente également Eric ROBIN, CTF de la Ligue normande de handball, qui assiste en qualité d'invité au Conseil d'administration. Celui-ci présentera à la demande du Président la nouvelle architecture des formations.

Personne ne demandant la parole, le Conseil d'administration aborde successivement les différents points à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2019

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 22 mars 2019 est adopté à l'unanimité, sans réserve.

2. INFORMATION DU PRESIDENT CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFHB DES 27 ET 28 AVRIL 2019

Le Président indique qu'il s'est rendu à cette assemblée, dont l'ambiance générale était morose, conséquence du désengagement de l'État du sport et du monde associatif, qui a pour conséquence actuelle la disparition des CTS et leur rattachement à d'autres instances sportives.

Les moyens financiers ne sont pas au niveau de l'exigence affichée en vue des Jeux Olympiques de 2024.

Patrick METAYER intervient, et souligne le soutien à la professionnalisation du sport, au détriment de la pratique amateur du sport.

Le Président indique qu'il n'y a que peu de changements par rapport à l'année précédente. Toutefois, la tenue des comptes des différents Comités devrait être harmonisée au niveau national (projet ORION).

Patrick MEZARA interroge le président sur le nombre de postes de CTS qui pourraient être supprimés, mais le Président indique qu'aucune information précise n'est encore disponible sur ce point. Certains CTS pourraient être rattachés à la FFHB, tandis que d'autres pourraient poursuivre leur activité tout en exerçant une autre profession en parallèle.

Le nom du successeur de Joël DELPLANQUE devrait être Jacky BETTENFELD.

Le Président remercie également chaleureusement le travail de Françoise TERNOIS, trésorière, et lui donne la parole pour le point suivant à l'ordre du jour.

3. VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2018, PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019, ET REDEVANCES 2019/2020

La Trésorière indique qu'elle n'a pas réédité les comptes 2018, présentés au dernier CA, dans l'attente de la réception du rapport original du commissaire aux comptes.

Puis elle fait un point sur les finances du Comité au 30 avril 2019.

A ce jour, les disponibilités financières s'élèvent à 200 935 €, contre 175 929 € pour l'exercice précédent à la même période, ce qui marque la poursuite d'une politique de gestion saine et prudente. Les clubs sont globalement stables, à 67 520 € contre 70 814 € l'année dernière.

Le compte de résultat au 30 avril 2019 est le suivant :

- les charges s'élèvent à 72 654,64 €,
- les produits s'élèvent à 150 632,46 €,

Le résultat est bénéficiaire et s'élève, au 30 avril, à 77 978 €, contre 84 381 € à la même période l'année dernière.

Les produits ont augmenté de 3 750 € environ, tandis que les charges ont augmenté de 10 000 € environ, notamment en raison de la variation de la masse salariale.

Les redevances pour l'année 2019/2020 sont globalement stables, à l'exception de quelques points :

- les cotisations Comité ont légèrement augmenté (200 € contre 180 €), la gestion EDA / ETD / COC / CMCD de même (400 € contre 365 € pour les seniors, et 200 € contre 165 € pour les jeunes),
- les frais de secrétariat ont fait l'objet d'un réalignement, afin de favoriser une égalité de traitement entre tous les clubs ; ces corrections sont toutefois mineures,
- les indemnités de déplacement en binôme ont été alignées sur celles de la Ligue, à 0,35 € / km pour respecter l'égalité de traitement,
- les indemnités des juges arbitres et d'encadrement ont suivi la même progression.

Le tarif des licences ne connaît que peu d'augmentation, soit une part Comité en augmentation de 0,50 €.

Hugues BOURGAULT interroge le Président sur la raison d'être de la fraction « Maison du handball » dans la part fédérale. L'aide à la construction s'est en effet transformée en aide au fonctionnement. Le Président souligne que le Comité de Seine-Maritime s'est opposé à cette transformation de cotisation. D'autres administrateurs interviennent et regrettent la centralisation de plus en plus importante des instances du handball.

La Trésorière reprend la parole, et expose le budget prévisionnel pour l'année 2019.

Le total de charges devrait progresser légèrement, à 284 000 € (contre 250 399 €).
Les produits ne tiennent pas compte d'une subvention CNDS, par précaution. L'ensemble des postes est globalement stable.

Il est à noter que l'opération « Kindarena » n'est pas reconduite dans l'immédiat. Cette opération pourrait se dérouler tous les 2 ans. Il suffit de travailler en amont sur sa budgétisation.

Patrick MEZARA s'interroge sur le montant prévu pour la commission arbitrage, et propose de l'augmenter. Ce montant devrait cependant être compensé par des produits de même montant, afin de respecter l'équilibre du budget prévisionnel.

Le Conseil d'administration valide le budget prévisionnel à l'unanimité.

4. PRESENTATION DE LA REPARTITION FINANCIERE DU PACTE DE DEVELOPPEMENT

Le budget à répartir serait de 79 000 € environ, à répartir entre Ligue et Comités normands. Les actions éligibles sont celles résumées dans la note fédérale, avec des montants planchers de dotation.

D'autre part, il est présenté la note d'orientation adressée par la FFHB le 10/05/2019 concernant la mise en place de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.).

Il est précisé que seules les actions reprises dans les directives de l'A.N.S. seront éligibles

L'ouverture des comptes associations se fera entre le 21 mai et le 21 juin.

5. BILAN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

CMCD

Un nouveau projet est à l'étude. La CMCD évoluera au niveau régional. Un nouveau règlement est en cours d'élaboration en collaboration avec la Ligue. Ce nouveau dispositif sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Il est précisé que l'école d'arbitrage et les arbitres seniors seront cependant désormais obligatoires.

Il est noté que pour la saison 2018/2019, seuls 2 clubs ont été sanctionnés (CMCD Départementale).

EDA

La formation de nouveaux arbitres : 28 inscrits à la formation départementale. Se pose la question de savoir si tous ces nouveaux arbitres perdureront dans l'arbitrage.

Une réunion des formateurs JAJ s'est déroulée au siège du Comité. Il a été noté que les clubs pourront envoyer leurs JAJ vers une école d'arbitrage.

La saison prochaine, les T3 qui veulent monter (T2,...) pourront bénéficier d'un accompagnement. D'autre part, le Président informe que le médecin de la Ligue pourra intervenir lors du stage d'arbitres de début de saison sur le thème suivant : « comment prévenir les commotions cérébrales (de plus en plus fréquentes dans le handball) ? »

Patrick MEZARA annonce enfin les noms des arbitres qui seront récompensés.

COC

Les championnats jeunes et seniors se sont déroulés dans de bonnes conditions durant toute la saison 2018/2019. Il est souligné que peu de clubs ont été sanctionnés sportivement.

Il est noté que les incivilités en tribune sont en net recul par rapport à la saison passée.

Alexandre LEBIGOT fait une présentation des Finales Excellence qui auront lieu les 25 et 26 mai 2019.

La commission sera en session plénière le 28 mai 2019 afin de clôturer la saison 2018/2019.

Le Président souligne la qualité du travail effectué par la COC au quotidien et la satisfaction des clubs quant à la mise en place de la nouvelle formule de la Coupe de Seine-Maritime. Aussi laisse-t-il carte blanche à la commission pour préparer de nouveaux projets.

Il invite enfin les clubs à faire remonter toute problématique particulière sur la feuille de match électronique, qui a valeur officielle.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

La commission continue à parfaire ses actions. La méga-fête se déroulera le 19/05/2019 à TÔTES qui regroupera 19 clubs du département. Il est constaté que 3 clubs supplémentaires s'ajoutent par rapport à 2018 ce qui représentera 30 équipes.

Il est souligné que les goûters seront offerts par notre partenaire Lidl.

Mélanie GOBOURG informe que dans le cadre de la mise en place du Handfit, des interventions ont été menées auprès de clubs. Grâce à l'intervention de Cyril LHERMINE, une section Handfit s'est créée à SAINT NICOLAS D'ALIERMONT.

Enfin, pour la première fois et ce fut une réussite, le tournoi Hand-Loisirs a vu le jour le 08/05/2019 sur le site de NEUFCHATEL EN BRAY.

Patrick MEZARA pose la question de l'intégration du HandEnsemble dans la commission de développement. Le Président lui répond positivement, et notamment en vue du développement d'une véritable compétition, ce que la Fédération souhaite mettre en avant.

ETD

Le bilan est plutôt positif, tant sur la détection que sur la sélection. Le groupe vit bien, sans individualité qui se démarque. Les idées sont travaillées ensemble, dans l'objectif de la progression des joueurs.

Les résultats ne sont pas nécessairement à la hauteur des attentes, mais il faut plutôt voir la progression des joueurs et des joueuses que la déception de la défaite. Ce travail effectué en Comité ne peut être que bénéfique pour les clubs.

La densité trop faible du handball en Seine-Maritime par rapport à d'autres départements limite structurellement la qualité (et/ou la diversité) des joueurs et leur niveau.

EQUIPEMENTS - SALLES TERRAINS

Alexandre LEBIGOT précise que l'inscription des nouvelles salles se fera désormais dans Gesthand. Le Comité est à la disposition des clubs pour visiter les salles et les aidera dans le cadre de l'utilisation de l'outil informatique.

6. PRESENTATION DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS (LIGUE)

Eric ROBIN évoque la nouvelle architecture des formations proposées par la Ligue Normande de Handball, applicable à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette nouvelle architecture accompagne la transition (et le besoin d'harmonisation) en cours dans le monde du handball.

Il est précisé que ce nouveau dispositif doit pouvoir satisfaire les besoins du maximum de bénévoles : animation des différentes pratiques dans et en-dehors de la structure, encadrement de la pratique traditionnelle, ...

Certaines formations (BE...) disparaîtront à terme, d'autres intégreront des dimensions de pratiques sociales.

Chaque territoire pourra désormais être organisateur de formations professionnelles, via trois canaux (titre à finalité professionnelle, certifications reconnues, blocs de compétences). Les blocs de compétence (au nombre de 6) pourront être pris en charge par les OPCO. N'importe quel joueur adulte pourra donc aller chercher des compétences sans pré-requis ou formation préalable. Les bénévoles dirigeants pourraient, en capitalisant différents blocs de compétences, valider une certification qui leur permettrait à terme d'exercer de façon rémunérée.

Les formations s'adapteront aux disponibilités des apprenants (week-ends, vacances, etc.).

La question du coût et du financement est abordée : toutes les certifications professionnalisantes seront prises en charge. Pour les bénévoles, les coûts devraient être de 4 € par heure environ, sous réserve de la confirmation et de l'acceptation par la prochaine assemblée générale de la Ligue, le 6 juin 2019. Les formations seront portées en partie par un CFA, pour permettre l'existence de contrats en alternance.

7. REFLEXION SUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE DEVELOPPEMENT (CDI 35H)

L'objectif premier est l'accompagnement à la structuration des clubs et au développement des nouvelles pratiques, dans les lignes définies par la Fédération.

L'agent de développement développerait les nouvelles pratiques : HandEnsemble, Handfit, Hand à 4, etc.

Les clubs en QPV et ZRR seraient prioritaires.

Le développement du Baby-Hand et des sections féminines seraient favorisés.

En relation avec l'association HANDBALL ACADEMIE, des interventions seraient menées dans les écoles primaires.

Le dossier a été présenté ce jour à la DRDJSCS, et a reçu un premier avis (consultatif) favorable. Désormais, le recrutement sera soumis à une dotation annuelle de 12 000 €, sur deux ans. Le dossier devrait cependant être déposé pour le 3 juin 2019.

Le Conseil d'administration conditionne la poursuite de ce projet à une étude financière.

8. ETUDE DES VŒUX

8.1 Vœu de GOURNAY : revoir les déplacements des équipes jeunes, pour limiter les forfaits.

↳ Refus

8.2 Vœu de ST-NICOLAS D'ALLIERMONT : toutes les factures devraient être envoyées électroniquement.

↳ Refus, sera remis à l'étude en fonction du logiciel de facturation.

8.3 Vœu de ST-NICOLAS D'ALLIERMONT : requalification des arbitres en sommeil.

↳ Refus : le vœu aurait dû être adressé à la Ligue.

8.4 Vœu de ST-NICOLAS D'ALLIERMONT : homogénéiser les tiers temps des -13 ans féminines, pour faciliter la formation des jeunes joueuses.

↳ Refus : de la compétence de la Ligue.

9. ORGANISATION DES FINALES DEPARTEMENTALES - 25 & 26 MAI 2019 A OCTEVILLE MER

Une réunion de préparation s'est déroulée avec le club du HB OCTEVILLE SUR MER, le président de la COC départementale afin de définir le rôle de chacun dans cette opération.

Le cahier des charges a été arrêté.

10. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR, ORGANISATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2019 A DIEPPE

L'ordre du jour proposé est adopté. Il sera fait un focus particulier sur la réforme des formations, et l'action sur le Handball Adapté menée par les clubs de l'US FECAMP et DIEPPE UC. Le club de l'US FECAMP a été à ce titre distingué au niveau national et soutenu par le Comité par l'achat de matériel.

Patrick METAYER rappelle que le compte-rendu de chaque commission soit envoyé avant la fin du mois de Mai.

11. QUESTIONS DIVERSES

Informations du Président

- Le Comité a signé le 11/05/2019 avec les clubs de l'Agglomération rouennaise la mise en place de la charte féminine.
- Signature et reconduction d'une convention Education nationale / ZEP.
- M. Vincent THOUMYRE a adressé un courriel au Comité pour l'informer qu'il se tenait à sa disposition pour des éventuelles missions.
- Manifestation à GONFREVILLE L'ORCHER : le Comité sera représenté par A. LEBIGOT et K. KOUZIAEFF.
- Un tournoi des marins aura lieu le 15 juin à ROUEN au KINDARENA, pendant L'ARMADA.
- Le Comité sera présent les 28 et 31 mai au stade Delaune à GONFREVILLE.
- Présentation du nouveau fanion du Comité.

M. Pascal COURSEAUX et son épouse, respectivement Président et secrétaire de l'US LILLEBONNE sont reçu par les administrateurs du Comité.

A cette occasion, le Président remet le fanion du Comité et adresse toutes ses félicitations pour fêter l'accession en Pré-National des équipes filles et garçons. Il est noté que cette réussite est la conséquence de la mise en place d'une convention avec le club de CS GRAVENCHON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Secrétaire de séance
Mathieu PERRU



Le Président
Jean-Luc LIGUORI

